

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20211108-008

du 08 novembre 2021

n°008

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINÉ, Mme LAVRARD, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD

POUVOIRS (4) : M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD  
M.BOISSON donne pouvoir à M.JUGE  
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN  
M.TARTARIN donne pouvoir à Mme LANDREAU

EXCUSES (2) : M.PREHER, Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Bénédicte DE COURREGES

**RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI**

**OBJET : Emploi agents vacataires Chauffeurs de véhicules PL de 16t à 26t et Chauffeurs d'engins de chantier**

*La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault possède pour le service gestion des déchets un parc de véhicules poids lourds et d'engins de chantiers utilisés pour la collecte des déchets ménagers.*

*Ces véhicules sont conduits par des chauffeurs ayant le permis C, la FCO et l'habilitation grue.*

*Un premier accord-cadre a été passé avec l'association action emploi pour l'emploi d'agents vacataires sous forme de marché de services et d'insertion professionnelle.*

*L'association Action Emploi ne dispose pas suffisamment de candidats ayant les qualifications requises pour assurer les missions demandées.*

*Un nouvel accord-cadre doit être passé sans le critère obligatoire d'insertion professionnelle pour obtenir du personnel ayant les compétences nécessaires pour la conduite de véhicules poids lourds et d'engins de chantier.*

*Le montant global de l'accord-cadre sur une durée de quatre ans est estimé à 1 000 000 € HT.*

*Le montant maximum par an sera de 300 000 € HT*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L22-21-1 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales relatif à signer par le président, les marchés sur la base d'une estimation de l'étendue de besoin et du montant prévisionnel du marché.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20211108-008**

**du 08 novembre 2021**

**n°008**

**page 2/2**

**VU** les articles R 2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique relatifs aux appels-d'offres,

**VU** les articles R 2162-1 à R 2162-14 du code de la commande publique relatifs aux accords-cadres,

**VU** l'article 3 alinéa II – 3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de la protection et de mise en valeur de l'environnement, et du cadre de vie.

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** la nécessité d'un accord-cadre pour assurer le remplacement des agents du service gestion des déchets ayant les compétences requises pour la conduite de véhicules poids lourds et d'engins de chantiers

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cet accord-cadre d'emploi d'agents vacataires ayant les compétences nécessaires pour la conduite de véhicules poids lourds et d'engins de chantier, pour un montant global du marché estimé à 1 000 000 € HT sur 4 ans et limité à 300 000 € HT par an.
- Les montants des dépenses seront imputés sur les lignes budgétaires de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault suivantes : 812.10/6228/3470 et 812.31/6228/3460

**Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOU

